

Commune déléguée
BOISEMONT

Commune déléguée
CORNÿ

Commune déléguée
FRESNE L'ARCHEVÊQUE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril 2019 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires Adjoints présents : M. Guy BURETTE, M. Pascal BERNARD, M. Richard LAVALLÉE

Conseillers présents : Mme Marie-Christine BOUDEVILLE, Mme Karine DE MEYER, M. Jean-Claude DORMEAU, Mme Valérie DUCHESNE, Mme Nathalie DUTOT, M. Jean-Luc FLEURY, Mme Catherine GARCIA, Mme Brigitte GERVAIS, M. Olivier GROUT, M. Willy HORCHOLLES, M. Dominique LANCIEN, Mme Sabrina LBOUGAULT, Mme Corinne LEMAIRE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carole MICHELET, M. André PIARD, Mme Marie PLUVIOSE, M. Guillaume QUILLET, M. Gérard SAINTPÈRE, M. Fabien SERAFF, M. Éric SOARES DE MATOS, M. Christian VARILLE

Pouvoir(s) :
M. Daniel BAER à M. Guy BURETTE
M. Patrick BRIAND à Mme Sabrina LBOUGAULT
M. Pierre CORREA à M. Pascal BERNARD
Mme Stéphanie DERONGS à Mme Catherine GARCIA
M. Claude MALOEUVRE à M. Willy HORCHOLLES
M. Marc TOFFOLO à Mme Aline BERTOU

Excusé(s) : M. Michel CHÉRON

Absent(s) : M. Marc BERI, M. Bernard BLAISE

Secrétaire de séance : M. Pascal BERNARD est désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire remercie les élus de leur présence et demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal 26 février 2019, envoyé par mail précédemment. A l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 26 février 2019 est approuvé.

OBJET : Fiscalité, vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal de Frenelles en Vexin doit voter les taux des 3 taxes pour chaque commune déléguée.

Madame le Maire propose de garder les mêmes taux d'imposition que l'année précédente, soit :

<u>Pour la commune déléguée de Boisemont :</u>	Taxe d'habitation :	7,07%
	Taxe foncière bâtie :	18,79%
	Taxe foncière non bâtie :	34,17%
<u>Pour la commune déléguée de Corny :</u>	Taxe d'habitation :	7,39%
	Taxe foncière bâtie :	18,43%
	Taxe foncière non bâtie :	36,50%
<u>Pour la commune déléguée de Fresne l'archevêque :</u>	Taxe d'habitation :	9,15%
	Taxe foncière bâtie :	20,94%
	Taxe foncière non bâtie :	41,21%

Arrivés après vote : Mme Agnès MARTIN, M. Fabien SERAFF

Nombre de votants : 30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions émises.

OBJET : Fiscalité, vote de principe sur la durée de lissage des taxes locales à partir de 2020.

Madame le Maire explique qu'à la demande de la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques), la commune doit délibérer afin de pouvoir appliquer un lissage des taux d'imposition conformément à l'article 1638 du code général des impôts.

Les 3 communes historiques n'ayant pas les mêmes taux d'imposition et n'ayant plus d'abattement sur la taxe d'habitation, Madame le Maire propose de lisser les taxes locales sur 12 ans (maximum autorisé par l'article 1638 du code général des impôts) à partir de 2020.

Arrivés après vote : Mme Agnès MARTIN, M. Fabien SERAFF

Nombre de votants : 30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2019.**Dépenses de fonctionnement :**

Art.	Intitulé	Boisemont	Corny	Fresne l'archevêque	Frenelles en Vexin
011	Charges à caractère général	210 825,67	60 661,85	68 249,00	339 736,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	319 200,00	38 354,00	128 940,00	486 494,00
65	Autres charges de gestion courante	137 163,00	182 685,11	112 883,00	432 731,11
66	Charges financières	10 000,00	2 904,43	16 948,00	29 852,43
67	Charges exceptionnelles		5 543,63		5 543,63
020	Dépenses imprévues	20 000,00	1 000,00		21 000,00
023	Virement de la section d'investissement	150 000,00		62 283,00	212 283,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	27 144,33	1 006,62	30 505,00	58 655,95
		874 333,00	292 155,64	419 808,00	1 586 296,64

Recettes de fonctionnement :

Art.	Intitulé	Boisemont	Corny	Fresne l'archevêque	Frenelles en Vexin
002	Excédent de fonctionnement	228 200,85	95 523,64	75 862,88	399 587,37
013	Produits de gestion courante	16 000,00	8 000,00		24 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	113 961,00		13 350,00	127 311,00
73	Impôts et taxes	236 813,00	105 912,00	207 376,00	550 101,00
74	Dotations, subvention et participations	237 300,00	71 220,00	97 000,00	405 520,00
75	Autres produits de gestion courante	42 058,15	9 500,00	1 313,47	52 871,62
77	Produits exceptionnels		2 000,00	24 905,65	26 905,65
		874 333,00	292 155,64	419 808,00	1 586 296,64

Dépenses d'investissement :

Art.	Intitulé	Boisemont	Corny	Fresne l'archevêque	Frenelles en Vexin
001	Reprise de résultat 2018	451 538,99			182 687,15
020	Dépenses imprévues	20 000,00	1 000,00		21 000,00
1068	Transfert de résultat d'assainissement		40 503,57	45 306,39	85 809,96
16	Emprunts et dettes assimilés	651 000,00	23 679,93	29 753,00	704 432,93
20	Immobilisations incorporelles	19 790,00	4 767,40	3 565,00	28 122,40
204	Fonds de concours et syndicats	160 000,00		221 985,81	381 985,81
21	Immobilisations corporelles	62 000,00	94 889,91	5 040,80	161 930,71
23	Immobilisations en cours	3 282 668,01			3 282 668,01
		4 646 997,00	164 840,81	305 651,00	4 848 636,97

Recettes d'investissement :

Art.	Intitulé	Boisemont	Corny	Fresne l'archevêque	Frenelles en Vexin
001	Reprise de résultat 2018		200 197,72	68 654,12	
10	Dotations fonds divers et réserves	641 852,67	12 000,00	29 907,88	683 760,55
13	Subventions	2 227 000,00	12 000,00	24 491,00	2 263 491,00
16	Dépôts et cautionnement	1 601 000,00			1 601 000,00
21	Immobilisations corporelles		29 446,47		29 446,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 144,33	1 006,62	30 505,00	58 655,95
021	Virement de section de fonctionnement	150 000,00		62 283,00	212 283,00
		4 646 997,00	254 650,81	215 841,00	4 848 636,97

Arrivée après vote : Mme Agnès MARTIN

Nombre de votants : 31

Le budget primitif 2019 est équilibré en investissement et en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal 2019 et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour l'investissement, les travaux de voirie du carrefour de Fresne l'Archevêque ont été modifiés. Le plateau surélevé est remplacé par un mini-giratoire afin de sécuriser l'ensemble du carrefour, impactant ainsi le cout des travaux. Suite à la modification des travaux, un rendez-vous a été demandé au Département, pour augmenter la demande de subvention.

OBJET : Vote des subventions municipales 2019.

Pour la commune déléguée de Boisemont :

- RASED (Réseau d'Aides Spécialisé aux Enfants en Difficulté) 100€
- Athlétique Club Andelysien 50€
- Union Sportive Etrepagny 200€
- CSA Ping-pong 50€

Pour la commune déléguée de Corny :

- La croix rouge 100€
- Fondation du patrimoine 100€
- Les restos du cœur 100€
- Association Charline 100€
- Comité des fêtes de Corny 1 000€
- AALEC (Association pour l'Animation de L'Église de Corny) 1 000€
- Les Amis de Marcel 100€
- Défense du souvenir 100€
- Divers associations 100€

Pour la commune déléguée de Fresne l'Archevêque :

- L'athlétique Club Andelysien 250€
- Club Fréxinois 610€
- Club Sportif Andelysien 31€
- Comité des fêtes 1 500€
- Coopérative scolaire 305€
- La croix rouge 31€
- ESVO 305€
- Hôpital Saint Jacques des Andelys 31€
- La prévention routière 15€
- Les Papillons blancs 76€
- Les Vikings (Millinaire Cédric) 250€
- NAFSEP (association des scléroses) 15€
- Paroisse Gaillard Seine 152€

- Diverses vacances 723,10€
- Détente Fréxinoise 150€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au détail des subventions ci-dessus, pour un total de sept mille cinq cent quarante-quatre euros et dix centimes (7 544,10 €).

400 € Boisemont – 2 700 € Corny et 4 444,10 € Fresne L'Archevêque.

OBJET : Modalité de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires des agents municipaux.

Madame le Maire explique que suite à la création de la commune nouvelle, il convient de définir les modalités de réalisations des heures complémentaires et supplémentaires des agents municipaux.

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et/ou complémentaires,

Madame le Maire propose :

Concernant les agents à temps complet

- les agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de son supérieur (maire, chef de service...), les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B ;
- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25heures par mois.
- les agents seront rémunérés par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

Concernant les agents à temps partiel

- les agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de son supérieur (maire, chef de service...), les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B ;
- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25heures. (ex : un agent à 80% → 25hx80%=20h maximum).
- les agents seront rémunérés par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004.

Concernant les agents à temps non complet

- les agents peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de son supérieur (maire, chef de service ...) les agents titulaires et non titulaires à temps non complet de catégorie C et de catégorie B ;
- le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).
- les agents seront rémunérés sur la base du traitement mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 31 voix pour et 1 abstention, de valider les propositions émises et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers

OBJET : Encaissement des concessions de cimetière sur le budget principal ou sur le CCAS.

Avec la création de la commune de Frenelles en Vexin, le Conseil Municipal doit désigner le budget sur lequel l'encaissement de la vente des concessions de cimetière doit être effectué.

Madame le Maire propose de lier ces encaissements au budget principal, car les travaux réalisés pour les cimetières sont financés par le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider la proposition émise et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Intégration de la voirie de la « Résidence Chéron » dans le domaine public communal de Boisemont, commune déléguée de Frenelles en Vexin.

La Résidence Chéron située sur la commune déléguée de Boisemont, comprenant 8 pavillons, est maintenant achevée. Après une visite sur place pour l'état des lieux de la voirie, celle-ci est restée intacte.

Madame le Maire propose d'intégrer cette voirie dans le domaine public communal de Frenelles en Vexin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition émise et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Interdiction d'implantation de projet éolien sur la commune de Frenelles en Vexin.

Les communes déléguées de Boisemont et Fresne l'Archevêque avaient délibéré pour l'interdiction d'implanter des éoliennes sur leur territoire.

Suite aux nombreuses démarches des sociétés d'éoliennes, le Conseil Municipal doit se positionner au nom de la commune de Frenelles en Vexin. Madame le Maire propose d'émettre une interdiction d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Frenelles en Vexin.

Pour information, la commune de Suzay a délibéré pour une autorisation d'étude sur l'implantation d'éoliennes entre Boisemont et Suzay. Deux agriculteurs ont été démarchés et ont décliné la proposition d'implantation.

A aucun moment la commune déléguée de Boisemont n'a été contactée alors que ce sont les habitants de la commune qui seront le plus impactés par les nuisances visuelles et sonores.

Madame Catherine GARCIA précise que ce n'est pas facile de donner un avis, elle aurait souhaité en discuter avant.

Après un long débat, rappel de la question :

Qui est pour ou contre l'implantation des éoliennes sur le territoire de Frenelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 20 voix contre, 11 abstentions et 1 voix pour l'implantation des éoliennes sur le territoire de Frenelles en Vexin.

OBJET : Soutien aux commerces de proximité.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 à L.2121-34,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

Madame le Maire expose la démarche faite par le département afin d'aider les commerces de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune de Frenelles en Vexin et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité de la commune et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses

- **Inscriptions et tarifs des cartes de transport scolaire**

Les inscriptions des transports scolaires se feront du 2 mai au 12 juillet 2019 au-delà sans justificatif une pénalité de 20€ sera appliquée. Les inscriptions peuvent se faire sur internet, à Douains tous les jours de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 et sur Les Andelys seulement le mercredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30.

Suite à la création de Seine Normandie Agglomération, les tarifs ont dû être uniformisés sur le territoire. Le tarif dégressif sans distinction de niveau a été retenu par la majorité des élus. Sur 3 ans, un lissage de tarif a été voté.

Coût moyen par élève : 1 100€/an

	2017	2018	2019
1er enfant	70€	80€	90€
2ème enfant	60€	70€	80€
3ème enfant	50€	60€	70€
4ème enfant et +	0	0	0

- **Dotation d'équipement des Territoires Ruraux - école numérique rurale**

Nous venons de recevoir l'accord de subvention de M. Le Préfet pour équiper l'école de Boisemont de tablettes, vidéoprojecteurs et de deux tableaux numériques pour un montant de 7 538€ soit 40% de la dépense.

- **Commission d'impôts directs :**

Les membres retenus pour siéger à la commission des impôts directs :

TITULAIRES		SUPPÉANTS	
BULKAEN	Francine	BEAUCOUSIN	Joël
DORMEAU	Jean Claude	BRIAND	Christine
DUTHIL	Jacky	DUBOIS	Antoine
LECOUTEUX	Patrice	DUCHESNE	Valérie
PIARD	André	VARILLE	Christian
EXTERIEUR			
MALOEUVRE	Martine		

- Élections européennes du 26 mai 2019 : trois bureaux de vote seront situés dans chaque commune, des tableaux de permanence seront établis. Le résultat sera comptabilisé au bureau central de Frenelles en Vexin
La réunion de la commission de révision des listes électorales se fera entre le 3 et 5 mai.
- Une usine de teillage doit s'installer sur le territoire de Boisemont et Saussay la campagne, un permis de construire doit être prochainement déposé .
- Bientôt 2 nouveaux commerces dans la zone artisanale de Fresne L'Archevêque : un fleuriste et un coiffeur.
- Les inscriptions des enfants de Fresne l'Archevêque à l'école de Boisemont : 7 sur 12
- École de Fresne l'Archevêque : 11 inscrits
- Madame le Maire informe sur l'avancement des travaux de l'école de Boisemont.
- Madame Karine De Meyer fait constater que beaucoup trop de gens se garent sur la place des handicapés. Madame le maire précise que malheureusement il n'y a pas de police municipale pour faire des amendes, mais qu'elle a fait une note d'information auprès des parents d'élèves pour que la carte mobilité inclusion ou d'invalidité (avant le 1^{er} juillet 2017) soit mis en évidence dans les véhicules qui utilisent ces places.
- La réunion du CCAS est programmée le 15 avril 2019.

Étant épuisé et pas de questions, la séance est levée à 20h10